

# SNES

## **Déclaration préalable GT vœux et barèmes Intra 16 mai 2013**

Ces groupes de travail de vérification des vœux et barèmes se tiennent à un moment critique de la chaîne des opérations de rentrée. Le refus persistant du Rectorat de revoir un certain nombre de ses choix, alors que c'est encore possible, conjugué aux orientations profondément contestables retenues par Vincent Peillon dans le domaine du recrutement, de la formations des maîtres, de la poursuite de réformes en lycée comme en collège combattues par les personnels, va contribuer à aggraver les conditions d'exercice de l'ensemble des personnels, à rebours des déclarations et des engagements du Ministre qui a affirmé que la rentrée 2013 serait celle du changement effectif et que les années difficiles pour les enseignants étaient derrière eux.

Si l'attribution de 400 emplois supplémentaires rompt avec les années de suppressions massives qui ont rendu exsangue notre académie (-3021 emplois depuis 2007), elle n'entraînera pas d'amélioration significative des conditions d'études des élèves et d'exercice des personnels car cette dotation positive compense à peine la hausse des effectifs dans le Second degré. Ces emplois n'ont pas permis des créations de postes à la hauteur des besoins dans les établissements où les réformes conçues pour supprimer des postes (réforme des lycées, de la voie technologique, de la gouvernance des établissements...), le maintien de taux surdimensionnés d'heures supplémentaires, la réduction de l'offre de formation continuent d'imposer leur loi d'airain...

Pour nourrir ces créations d'emplois et faire face à la crise aigue de recrutement, au lieu d'impulser une politique ambitieuse de pré-recrutement et de revalorisation à la juste hauteur de nos qualifications et de nos missions pour attirer le plus grand nombre vers les métiers de l'enseignement, le Ministre, sous couvert de mesure transitoire, poursuit l'utilisation des stagiaires comme des moyens d'enseignement à part entière puisque leur décharge ne reste que de trois heures. A travers le concours 2013-2, il programme le recours massif à des étudiants, placés devant des élèves avec le statut de contractuel entérinant ainsi une conception de la formation sur le tas qu'il avait pourtant clairement dénoncé.

Les dispositions prises par le Rectorat pour décliner ces mesures en amplifient les effets négatifs. Le choix d'affecter massivement et prioritairement les stagiaires sur des postes de titulaires contribue à entraver davantage un mouvement pourtant déjà asphyxié (20% de postes offerts au mouvement en moins par rapport à celui de l'an dernier), à multiplier pour l'ensemble des personnels les services partagés et les heures supplémentaires qui résulteront de la compensation de la décharge de trois heures des stagiaires. Le retrait de 192 postes de la liste initiale pour les chaires L ne peut être pour nous qu'une première étape, et n'est pas d'ampleur suffisante, au vu des possibilités de déblocage encore existantes, pour permettre une amélioration véritable de la fluidité du mouvement.

C'est pourquoi, alors que nous sommes à une semaine de la clôture de la base des postes offerts au mouvement, nous insistons avec force pour que le Rectorat de Versailles, dans l'intérêt du service et de tous les personnels, mette en œuvre les préconisations ministérielles en installant les stagiaires d'abord sur des BMP et ne cherche pas les rentabiliser à l'heure près en excluant les BMP dont les quotités sont inférieures de 1 à 2h à leur maximum de service comme berceaux possibles.

La conduite de l'ensemble des opérations de préparation de rentrée dans cette académie pose de façon générale et récurrente le problème du respect et de la place du paritarisme et du dialogue social dont le pouvoir actuel ne cesse pourtant de clamer le rôle central, en rupture avec le pouvoir précédent. Alors que le paritarisme est un principe constitutif de la fonction publique devant permettre de faire concourir les personnels à la définition de l'intérêt général et à l'organisation des services, qu'il constitue le fondement de leur droit à être défendu individuellement et collectivement par leurs élus, il continue d'être régulièrement battu en brèche, contourné, présenté comme un poids insupportable empêchant les services de travailler. En dépit de quelques améliorations, les modalités de préparation de la rentrée restent profondément marquées du sceau de l'opacité et d'une gestion aux accents discrétionnaires voire autoritaires : contournement des CA, non communication des TRMD, absence en lycée de ventilation de tous les moyens, impositions abusives de compléments de service, sans l'accord des collègues, et de MCS dont nous demandons qu'elles puissent être encore annulées.

Ces penchants autoritaires ont culminé lors de l'arrêt unilatéral par l'Administration du groupe de travail du 14 mai sur l'implantation des berceaux de stagiaires alors que l'ordre du jour n'était pas épuisé, sans proposer de solution pour la poursuite des travaux. Nous exigeons que dans le cadre de ces GT intra un point puisse être fait avec la DOS sur les disciplines qui n'ont pas fait l'objet d'un examen.

Les conditions de préparation des groupes de travail de vérification des vœux et barèmes imposées aux élus des personnels reflètent aussi cette conception empreinte de dédain du paritarisme considéré comme une variable d'ajustement dans l'organisation des opérations de préparation de la rentrée : préparation à cheval sur les vacances, chevauchement de plusieurs opérations de gestion qui impliquent pour les élus de conduire à la fois leurs cours et le suivi des élèves, hors classe des agrégés, consultation des dossiers spéa, notation administrative, intra 2013... C'est ainsi leur capacité à défendre individuellement et collectivement tous les collègues qui est mise en cause, droit auxquels les collègues sont profondément attachés. Nous connaissons la lourdeur et la complexité du travail pour les services et les personnels, rendues d'autant plus aigües par la pénurie de personnels qui les touche aussi. Nous tenons néanmoins à ce que le calendrier de l'an prochain soit conçu afin de prendre en compte toutes les exigences d'une préparation de rentrée, en particulier, les facilités qui doivent être données aux élus qui sont avant tout des enseignants en exercice pour qu'ils puissent exercer leur mandat et leur profession en toute sérénité. Alors que les contraintes sont les mêmes dans l'académie de Créteil, les élus ont disposé des projets de barème de l'Administration avant les vacances, tout comme nous, mais de 8 jours après la rentrée pour les vérifier.

L'éclatement et le resserrement de la période réelle de préparation vont avoir des conséquences sur le déroulement et le fonctionnement habituels des GT. Faute de délai suffisant, pour les disciplines, l'envoi des fiches navettes a été tardif et a réduit les échanges préalables d'information avec les services, qui facilitent l'analyse et la lecture des situations. Nous demandons afin de garantir la fiabilité des barèmes qu'il n'y ait aucune précipitation

dans l'examen des situations compte tenu de ce contexte. Par ailleurs, la répartition des disciplines, avec la présence en particulier des lettres modernes le 2eme jour, en dépit des ajustements effectués par rapport au projet initial, complique la donne. Nous rappelons notre demande pour un fonctionnement efficace des GT d'une discipline à fort effectif par jour et de l'examen des lettres modernes qui représente une fois et demi le nombre de candidats en anglais ou en hist/géo dans les derniers jours pour ménager un temps de préparation et d'échanges à hauteur de ce qu'exige cette discipline.

Nous réaffirmons notre attachement au respect des règles communes et à l'équité de traitement qui continuent d'être mis en cause par la poursuite d'orientations idéologiques totalement inacceptables visant à transformer radicalement métiers, statuts et services des personnels et l'ensemble du système éducatif.

Nous sommes opposés à la décision du Recteur concernant les **agrégés** de cumuler la bonification de 90 points sur vœux lycée et celles au titre du RC, du RRE ou de la stabilisation TZR sur des vœux restreints lycée. Outre qu'il s'agit d'un véritable coup de force puisque la quasi-totalité des orgas syndicales s'y opposait, elle démontre à quel point le mouvement est mis sous tutelle afin de faire passer des orientations idéologiques en lien avec les réformes du second degré en cours. Cette mesure est profondément inique : elle entraîne une rupture d'égalité de traitement entre certifiés et agrégés ; entre agrégés eux-mêmes. D'autre part, elle a des effets profondément insidieux, en incitant les personnels concernés à limiter leurs vœux de RC aux seuls lycées, ce qui réduit ainsi leurs possibilités de voir réalisé leur RC et contient le risque pour les participants obligatoires de se fermer l'accès à un département ou un groupement de communes, faute de postes en lycées. Enfin, elle aboutit dans nombre de cas à donner une priorité absolue à des agrégés en RC déjà titulaires d'un poste en collège dans un département ou dans une commune au détriment d'agrégés demandant à entrer en RC dans le département ou dans la commune considérés. Nous demandons fermement que ces situations que nous avons repérées puissent être réexaminées (conservation du vœu mais suppression bonif RC).

**SPEA :** Nous tenons à redire notre opposition aux modalités qui sont retenues depuis désormais 4 ans pour le mouvement Spéa et qui en font un mouvement totalement dérogatoire au mouvement général : pilotage exclusif par les seuls corps d'inspection et les CE ( avis souvent non argumentés, classement hors critères objectifs , évacuation du barème...). A cela s'ajoute le problème non réglé des approches différentes des corps d'inspection en particulier sur les affectations des stagiaires alors que nous avons demandé une harmonisation sur ce sujet. Nous rappelons notre opposition au profilage des postes dont beaucoup restent vacants après mouvement et notre exigence qu'en tout état de cause les affectations se fassent sur des critères objectifs avec respect de l'ordre des vœux des collègues et un départage au barème.

**Avatar du programme Eclair :** L'engagement du Président de la République de mettre fin au recrutement local et au programme Eclair suscite des résistances de la part des C/E et des autorités académiques. S'il n'y a pas eu de nouveaux profilages de postes, le Rectorat n'a pas affirmé vouloir renoncer à un recrutement sur les postes déjà profilés qui viendraient à se libérer. De manière insidieuse, il en a étendu le nombre à travers la création de 10 postes d'appui résultant de l'utilisation des emplois surnuméraires donnés aux établissements non RAR mais classés difficiles sans avis ou contre l'avis des personnels contrairement aux engagements pris par M. le Recteur lors du CTA du mois de janvier. Les CT n'ont pas rendu d'avis sur ces postes ; tout contrôle paritaire sur les affectations est exclu, entérinant un modèle de gestion discrétionnaire des moyens et des personnels que nous condamnons. Nous

demandons le gel de la procédure engagée par le Rectorat et les chefs d'établissement et que les heures correspondant aux emplois surnuméraires fassent l'objet pour cette année d'une ventilation par discipline dans les établissements concernés.

**Détachés catégories A :** Nous constatons que les détachés de catégorie A subissent un traitement différent selon les disciplines ; en effet, en mathématiques, il leur est imposé deux années de stage, l'une en collège, l'autre en lycée alors que la pratique des autres disciplines ne suppose qu'une seule année de stage. Si nous comprenons le souci que ces collègues bénéficient d'une formation solide et complète, nous ne pouvons accepter une inégalité de traitement pour des collègues relevant de la même situation administrative et demandons donc que le rectorat harmonise les pratiques de toutes les disciplines.

Remerciements aux personnels du rectorat et en particulier de la DPE pour ensemble des listings transmis et les annotations des jeux, qui facilitent la compréhension des situations.